



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2024/369T

Abrogation de l'arrêté n° 359T du 4 avril 2024, portant interdiction de stationnement, face au 17, rue Charles Edouard Jeanneret, à Poissy, les 23 et 26 avril, les 3, 10, 17, 24, 31 mai et les 7, 14, et 18 juin 2024

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2024/359T du 4 avril 2024 portant interdiction de stationnement, face au 17 rue Charles Edouard Jeanneret, à Poissy, les 23 et 26 avril, les 3, 10, 17, 24, 31 mai et les 7, 14, et 18 juin 2024

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que l'arrêté n° 2024/359T du 4 avril 2024 réglemente les mesures de stationnement,

Considérant qu'à la demande de la Société Endemol, la réservation de 5 places de stationnement n'est plus nécessaire,

Considérant qu'il convient d'abroger l'arrêté n° 2024/359T du 4 avril 2024, portant interdiction de stationnement face au 17, rue Charles Edouard Jeanneret, à Poissy, les 23 et 26 avril, les 3, 10, 17, 24, 31 mai et les 7, 14, et 18 juin 2024,

ARRÊTE :

Article 1 :

L'arrêté n° 2024/359T du 4 avril 2024 portant interdiction de stationnement sur 5 places, face au 17 rue Charles Edouard Jeanneret, à Poissy, les 23 et 26 avril, les 3, 10, 17, 24, 31 mai et les 7, 14, et 18 juin 2024 est abrogé.

Article 2 :

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 8 avril 2024

**Pour le Maire et par délégation,
Georges MONNIER**

#signature#

**Le Deuxième Adjoint,
Délégué aux espaces publics,
À la propreté urbaine et à la commande publique**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 10/04/2024